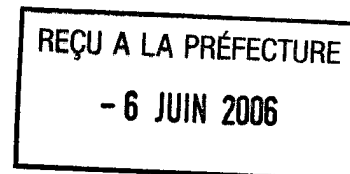


Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP *6c/68-06*
Séance du 02 JUIN 2006



ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

AFFECTATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME MILLESIME 2006

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération n°2004/IV/108 du 15 octobre 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente,

Vu la délibération n°2006/I 4è/06 du 8 décembre 2005 du Conseil Général relative au budget primitif 2006,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide l'affectation d'une opération portant sur la réalisation d'une structure d'accueil de jour pour personnes âgées fragilisées et psychiquement dépendantes à Hirsingue et dont le bénéficiaire est l'Association Allimann-Zwiller sise à Hirsingue sur le programme I 014 subventions d'investissement dans les maisons de retraite, conformément au tableau joint en annexe au rapport.
- Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention pour le versement d'une subvention supérieure à 23 000 € à un organisme de droit privé entre le Département du Haut-Rhin et l'Association Allimann-Zwiller sise à Hirsingue annexée au rapport pour le versement d'une subvention d'un montant de 460 980 €.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet - 6 JUIN 2006
Publication ... 9 .. JUIN .. 2006 ..
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER